

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015**

Le trente juin deux mille quinze à 20 heures le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2015

Sont présents : Mmes BERNARD, LHERMELIN, LANE, MALHAO, Mrs COURTIN, COCULET, BONHOMME, FORTINEAU, CHABOT, ROSSET.

Absent excusé : M. SIMON

MME LHERMELIN a été désignée secrétaire de séance,

Madame le maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui reçoit l'approbation des élus.

### **REGLES DE CONSTRUCTIBILITE**

Madame le Maire explique la position des services de l'Etat concernant les refus systématiques de toutes les demandes d'urbanisme ( La commune est en R.N.U. et rien ne sera accordé avant la mise en place du PLUI) Le conseil municipal ne comprend pas cette position et accepte à l'unanimité que les dossiers refusés ne soient plus signés par le maire ; ceci entraînera automatiquement le transfert du dossier chez Monsieur le Préfet et Madame le Maire tentera alors de défendre le territoire.

### **SERVICE PUBLIC MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE MONTBRON délib ; 2015\_juin\_01**

#### **☞ EXPOSE**

Compte tenu des projets de fermeture des trésoreries envisagées par la Madame la directrice départementale des finances publiques (Chasseneuil, Chabanais, Aigre et Châteauneuf-sur-Charente pour janvier 2016). Les élus se posent légitimement la question de savoir quel est le projet de l'administration fiscale pour la trésorerie de Montbron. Ils ont été récemment informés d'une nouvelle diminution des horaires d'ouverture au public (le vendredi matin vient s'ajouter au mercredi et vendredi après-midi).

Sur notre territoire il y a un véritable partenariat avec la trésorerie de Montbron, sa présence est considérée par tous les élus comme essentielle.

Dans le cadre du schéma de mutualisation en cours entre la communauté de communes et les communes membres, le premier axe du plan d'action s'intitule « vers un pacte financier pour une optimisation fiscale », il ne pourra se réaliser qu'avec le partenariat de la trésorière de Montbron. Son concours est indispensable pour réaliser une analyse financière agrégée du territoire, un état des lieux des disparités financières et fiscales des communes afin de donner tous les éléments aux élus pour qu'ils puissent décider de la réalisation d'un pacte fiscal.

#### **☞ RESOLUTION**

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- Demande le maintien de la trésorerie de Montbron
- Sollicite le concours de la trésorerie de Montbron pour réaliser toutes les études préalable à la réalisation d'un pacte fiscal sur seuil Charente Périgord
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **FPIC (Fonds National de péréquation de recettes intercommunales et communales**

Pour l'année 2015 le FPIC s'élève à 2291 euros pour notre commune. Comme les années précédentes, 20% de cette somme sera reversée à la Communauté de communes ; il restera donc 1833 euros à la commune.

### **FDAC 2015 délib : 2015\_juin\_02**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'éligibilité de la commune de Rouzède au Fond Départemental d'Aide aux Communes pour l'année 2015.

Pour cela nous devons arrêter notre choix sur les voies communales nécessitant des travaux afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental de la Charente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la remise en état, par réalisation d'un reprofilage et enduit monocouche la voie communale n°5 desservant les villages du Four, de la Péladié et la Sébarie ; cette voie communale faisant la jonction entre la RD 112 et la RD 397.

Après consultation de trois entreprises, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise la mieux disant soit COLAS SUD OUEST pour un montant de 21 550,57 euros H.T.

Les travaux sont programmés pour septembre 2015.

Les travaux seront financés sur les fonds propres de la commune.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et mener à bien cette opération.

### **LOYERS COMMUNAUX NON AUGMENTATION délib : 2015\_juin\_03**

Madame le Maire expose au conseil municipal :

Les baux de location de nos trois logements communaux intègrent une rubrique faisant état d'une révision annuelle du montant du loyer. Cette augmentation, si elle est votée dans le cadre du champ d'application de la loi, ne serait que d'un faible montant.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur l'application ou non de ce texte.

Considérant le faible montant de l'augmentation, et pour en simplifier la gestion mais aussi pour ne pas pénaliser plus le pouvoir d'achat des locataires, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix des trois loyers communaux pour l'année 2015.

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

- Eglise : le cabinet Niguès a débuté les travaux d'étude
- Mur du cimetière : les travaux sont programmés pour démarrer cette fin de semaine
- Places abords salle des fêtes : travaux programmés en septembre

- Elagage : à l'automne
- Puits : abandon du projet de vitrage du dessus du puits en raison du prix trop élevé (devis 8 400 euros)
- Possibilité de faire une étude sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Rouzède pour des panneaux photovoltaïques
- Frairie : préparation et définition du rôle de chacun

**Fin de la séance à 21h30**